



*Qu'est-ce qui se passe avec vos données?*

## LEUR GOUVERNANCE : DU FAR-WEST À L'IMPUTABILITÉ.

CLAUDE ROBERT<sup>1</sup>, PIERRE RHÉAUME<sup>2</sup>, JOHANNE CAMERON<sup>3</sup>, CATHY MICHAUD<sup>4</sup>, WILLIAM POISSON<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Directeur de Genovalia, Professeur au département des Sciences animales, Université Laval

<sup>2</sup> Directeur général par intérim du Centre d'expertise en production ovine du Québec

<sup>3</sup> Présidente de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec

<sup>4</sup> Directrice générale de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec

<sup>5</sup> Doctorant au département des Sciences animales, Université Laval

**L**es producteurs ovins sont les premiers à avoir utilisé de nouvelles ententes plus précises et restrictives afin d'encadrer l'hébergement de leurs données de génotypage dans Genovalia à l'Université Laval et aussi pour encadrer le transfert des données au CEPOQ. La vision est simple mais le développement des ententes a pris près d'une année.

### Le secteur agricole et ovin québécois à l'avant plan

Des données, il s'en ramasse beaucoup au Québec. Il ne suffit que de penser au Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec devenu Valacta puis Lactanet ou le Dossier de santé animale- animal health records (DSAGR) chez le bovin laitier, les données compilées pour le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec, les bases de données du Centre de développement du porc du Québec et évidemment celles servant aux calculs des évaluations génétiques qui sont comptabilisées par le Centre d'expertise

en production ovine du Québec (CEPOQ) dans le logiciel GenOvis.

Les entreprises agricoles du Québec ont toujours été à l'avant plan de la collecte de données. Au niveau des productions animales, les entreprises québécoises ont toujours été très favorables à investir temps, efforts et même finances pour recueillir des données de performances des animaux ou des conditions environnementales dans lesquelles ils performement. La très grande majorité des producteurs acceptent que ces données soient utilisées afin de

développer de nouveaux outils qui permettront d'améliorer les façons de faire. Cette conjoncture est pertinente, puisque tous les programmes d'amélioration génétique ainsi que les logiciels de gestion et de planification des opérations visant l'aide à la prise de décision nécessitent un grand nombre de données pour offrir un certain niveau de précision.

**Des données qui ont de la valeur**  
Ce n'est plus un secret, les données ont de la valeur. Quand Facebook (devenu Meta) achète WhatsApp pour 22 milliards en

2014, ce n'est pas pour le logiciel de communication; c'est pour les données des 550 millions d'utilisateurs. À l'épicerie, les grandes bannières telle Procter & Gamble achètent les données de caisse des épiciers pour brosseur un portrait des habitudes d'achat des consommateurs par région. Donc, chaque fois que le code-barre d'un item est passé sur le lecteur de la caisse, c'est une nouvelle donnée à vendre.

**Est-ce que les données des entreprises agricoles ont de la valeur?** Il suffit de penser aux données des robots de traite qui sont pleinement accessible aux équipementiers, mais difficilement accessibles à n'importe qui d'autre. Même constat pour les données d'utilisation des tracteurs qui permettait à un grand fabricant d'avoir un monopole sur les contrats d'entretien. En fait, les données ont de la valeur aussitôt que quelqu'un les veut et est prêt à payer pour les obtenir ou que quelqu'un réussit à les utiliser pour leur donner une valeur ajoutée qu'il peut revendre.

Dans la très grande majorité des cas, personne n'est en mesure de profiter ou d'utiliser ses propres données. Par conséquent, le réflexe a souvent été de donner le plein accès aux données en espérant un jour bénéficier d'un nouveau logiciel utile pour quelque chose. Idéalement, ce nouvel outil n'exigerait pas un abonnement payant si son utilisation est pour interpréter ses propres données.

### Les choses changent

L'Union Européenne a récemment formulé un nouveau cadre de loi exigeant aux équipementiers de fournir les données selon les modalités décrites par les propriétaires des données (qui sont propriétaires des équipements). Un jugement américain exige aux fabricants de tracteurs de mettre les données à la disposition des centres de mécanique indépendants de façon à démocratiser le choix de

l'entreprise avec qui on veut faire affaire pour réparer sa machinerie. À notre connaissance, il n'y a pas d'encadrement légal de la sorte au Québec ni au Canada.

Au Québec, la loi 25 vient tout juste de prendre effet et vise la protection des renseignements personnels, des Québécoises et des Québécois. Par renseignements personnels on pense surtout aux informations médicales et bancaires. La question à savoir si les données d'une entreprise agricole représentent des données personnelles est intéressante. Du côté Européen, ça l'est selon la définition suivante : « Si les données sont néanmoins associées à une personne qui peut être identifiée via un contrat, un registre foncier, des coordonnées, etc., elles seront alors considérées comme des données à caractère personnel et relèveront du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ».

### Gérer les accès

Si la condition est de pouvoir associer les données de la ferme à une personne, il semble qu'il y ait plusieurs paramètres qui peuvent devenir sensibles. Des collègues mentionnaient qu'il est à peu près

impossible d'anonymiser des données de champs de pommes de terre au Québec parce qu'avec la composition des sols, il est assez facile d'identifier le champ. Possiblement que la même situation existe en production ovine si on a le détail de la race et de la taille du troupeau?

**Actuellement, considérant que les données représentent le nouvel or et qu'en plus, les données peuvent être échangées et transférées de façon illimitée, est-ce encore d'actualité de donner le plein accès à tous pour tous et à vie?** La plupart des ententes de partage de données actuellement utilisées sont basées sur les ententes de partage de matériel/d'échantillons. Par contre, il est assez facile de contrôler l'utilisation d'un échantillon parce qu'on connaît le destinataire et que dans la plupart des cas, l'échantillon est généralement détruit lorsqu'il est traité pour être analysé. Il devient alors impossible de retransférer l'échantillon à autrui.

Ailleurs, des initiatives se mettent en place parce que tous s'entendent pour dire que le partage et la mutualisation des données offrent de belles perspectives pour le développement de nouveaux outils. Par contre, le principe de précaution pousse la grande majorité des entreprises à conserver leurs données de façon privée. En gros, ne sachant pas ce qu'on fera avec les données et considérant que quelqu'un pourrait trouver une façon d'utiliser les données en défaveur du propriétaire des données, mieux vaut en gérer l'accès.

### Gérer l'accès des données

En France, une initiative privée a été fondée (Agdatahub : lien plus bas) afin de mettre en lien les producteurs agricoles et les demandeurs de données. Leur vision est de développer une interface qui soumet une demande par texto à tous les producteurs visés par la



demande d'accès aux données. L'idée est bonne mais, à notre avis, ne permet pas de bien encadrer l'utilisation des données. Nous croyons qu'il est nécessaire de répondre aux questions : qui veut mes données, pour en faire quoi et qu'est-ce qu'il adviendra du produit de l'utilisation de mes données? L'Australie vient de lancer un site web pour le développement de contrats de partage de données qui encadre beaucoup mieux l'utilisation des données (ARDC : lien plus bas).

Au Québec et au Canada, certaines initiatives se mettent en place afin de développer des endroits pour héberger des données de façon sécuritaire et aussi d'offrir un encadrement pour le partage des données. Il y a notamment Genovalia\* à l'Université Laval et Agri-Food Data Canada à l'Université de Guelph en Ontario. Les deux groupes travaillent ensemble au sein d'un projet de fédération de centres de données au Canada (CS-DCC) (liens plus bas).

### Un exemple à suivre : le projet de génotypage

Dans le cadre du projet portant sur la génomique du mouton mené à l'Université Laval en collaboration avec la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et le CEPOQ, de nouvelles ententes visant à encadrer l'hébergement des données, mais surtout le partage des données ont été développées. Les producteurs

ovins sont les premiers à les utiliser afin d'encadrer l'hébergement des données de génotypage dans Genovalia et aussi pour encadrer le transfert des données au CEPOQ. L'entente encadrant l'hébergement des données décrit les responsabilités du site hôte pour la structuration, la protection des données incluant les mises à jour de sécurité et la sauvegarde des données ainsi que la gestion des accès (l'ajout et le retrait d'utilisateurs). Pour sa part, l'entente de partage de données inclut une annexe qui doit être signée par les personnes désignées pour représenter les propriétaires des données et celle représentant le demandeur d'accès aux données. Les détails inclus la description des données demandées, de leur utilisation prévue en stipulant si c'est pour des fins de recherche académique ou pour des fins commerciales. La propriété des données brutes ainsi que des produits des analyses est clairement définie. Nous avons cru bon de définir la propriété de tous les types de données, d'origine ou issues d'analyses, afin d'éviter toute confusion. Par exemple, bien qu'il soit clair que les valeurs prises à la ferme sont la propriété des producteurs, est-ce que les valeurs génétiques ou les valeurs de consanguinité qui sont issues d'analyses sont aussi la propriété des mêmes producteurs/propriétaires des animaux? Pour ce qui est de la durée de partage, la notion de partage « à vie » a été remplacée par un partage pour une période déterminée.

Des dispositions ont été incluses pour la suite des choses après l'expiration du contrat.

L'utilisation de ces contrats pour des données de production animales représente une première au Canada. Grâce à leur utilisation, il sera dorénavant possible de restreindre l'utilisation et le partage des données et aussi de savoir comment les données ont été utilisées et par qui. L'objectif est aussi de rendre les utilisateurs de données imputables et d'éviter de donner « carte blanche » comme c'est souvent le cas présentement.

Ces ententes sont appelées à être développées. Déjà, un groupe de travail se forme entre Genovalia et Agri-Food Data Canada afin de développer un portail qui permettra d'encadrer les demandes d'accès aux données, facilitant ainsi les échanges et les négociations entre les demandeurs et les propriétaires des données.

Il est anticipé que l'utilisation des données sera mieux encadrée. Certains aimeront alors que d'autres trouveront le processus contraignant. *Mais si nous y pensons quelques minutes, est-ce que les ressources investies à collecter ces données ne valent pas la peine qu'on les structure, qu'on les protège et qu'on encadre leurs utilisations?* L'histoire récente semble démontrer que le contraire est beaucoup plus risqué. ■

---

\* Genovalia est supporté financièrement par Génome Québec et l'Université Laval.

Liens utiles :

- <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-39.1>
- <https://agdatahub.eu/>
- [https://www.cema-agri.org/images/publications/brochures/EU\\_Code\\_of\\_conduct\\_on\\_agricultural\\_data\\_sharing\\_by\\_contractual\\_agreement\\_2020\\_FRENCH.pdf](https://www.cema-agri.org/images/publications/brochures/EU_Code_of_conduct_on_agricultural_data_sharing_by_contractual_agreement_2020_FRENCH.pdf)
- New Online Tool Simplifies Farm Data Sharing Contracts | ARDC
- <https://genovalia.ulaval.ca/>
- <https://agrifooddatacanada.ca/>
- <https://genomecanada.ca/project/climate-smart-data-collaboration-centre-cs-dcc/>

